

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
 Pour l'année..... 12s-6d.
 six mois..... 6s-3d.
 (payable d'avance.)
 non compris les frais de
 Poste.
 Pour ceux qui ne se con-
 formeront pas à cette con-
 dition l'abonnement sera
 de 15s. payable par se-
 mestre. Ceux qui veulent
 discontinuer sont obligés
 d'en donner avis un mois
 avant la fin du semestre,
 et de payer ce qu'ils doi-
 vent.
 A Montreal, on s'abon-
 ne chez E. R. Fabre, ecr.,
 3. rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, } Propriétaires.
 { STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, }

PRIX DES ANNONCES.
 Six lignes et au-des-
 sous..... 2s-6d.
 Dix lignes et au-des-
 sus..... 3s-4d.
 Chaque insertion subsé-
 quente, le quart du prix.
 Au-dessus de dix lignes
 ad. la ligne.
 Les annonces non
 accompagnées d'ordre se-
 ront publiées jusqu'à avis
 contraire.
 Les lettres, correspon-
 dances, etc., doivent être
 adressées, franc de port,
 à STANISLAS DRAPEAU et
 CIE., Rue Ste. Famille,
 côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
 Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Vendredi, 7 Juillet, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
 Côte De Léry No. 14.

PENSÉES Sur le Christianisme. MORALE.

PAR M. DROZ.

XXII.—Tandis que les esprits sages ad-
 mirent le merveilleux édifice du Chris-
 tianisme, et se nourrissent des touchants
 préceptes de son divin fondateur, les an-
 tagonistes de la religion attaquent ses dogmes,
 et quelques-uns n'épargnent pas même sa
 morale ; ils disent qu'elle est exagérée, ils
 vont jusqu'à prétendre qu'elle est imprati-
 cable.

Pour le prouver, un moyen facile serait
 d'attribuer le sens à des expressions figu-
 rées, à des phrases hyperboliques, fami-
 lières au génie des Hébreux. Mais, s'est-
 il jamais trouvé d'homme assez stupide-
 ment fanatique pour prendre à la lettre ces
 mots : " Si votre oeil vous scandalise, arrache-
 le ?" Nulle part a-t-on entendu litté-
 ralement ces paroles, qui livreraient le
 monde aux méchants : " Si quelqu'un
 prend votre manteau, ne l'empêchez pas
 de prendre aussi votre robe ?"

Indépendamment des exagérations in-
 hérentes à la langue dans laquelle s'expri-
 mait le Christ, il est essentiel d'observer que
 l'Evangile contient des préceptes qui nous
 prescrivent nos devoirs, et des conseils re-
 latifs à une perfection qui ne peut être le
 partage de tous. Un auteur du siècle der-
 nier a soutenu que les interprètes de la mo-
 rale évangélique, effrayés de la trouver im-
 praticable, avaient imaginé cette distinction.
 Bergier, en lui répondant, a prouvé qu'elle
 est établie par le Christ. (1)

Ce docte et sage écrivain fait même ob-
 server que plusieurs préceptes ne sont pas
 donnés à tous les hommes. Jésus com-
 manda à ses disciples de ne point se mettre
 en peine de savoir où ils trouveront de quoi
 manger, de quoi se vêtir, et leur promet que
 Dieu y pourvoira. Si un tel ordre était
 universel, l'imprévoyance ferait cesser les
 travaux, dissoudrait les liens de famille,

anéantirait la société. Aussi cette ordre
 s'adresse-t-il uniquement aux disciples et à
 leurs successeurs, aux hommes revêtus du
 saint ministère : pour eux, il est sans res-
 triction.

Rien ne m'a plus ému de respect que
 d'entendre de vénérables prêtres, longtemps
 persécutés, longtemps contraints de se ca-
 cher dans leurs pays ou d'errer à l'étranger,
 affirmer avec calme que, dans les situations
 les plus difficiles, ils s'étaient reposés sur la
 promesse du Christ, et que toujours leur
 confiance avait été récompensée.

XXIII.—Le Christianisme a résolu le
 plus grand problème de morale : ne jamais
 enorgueillir l'homme, et ne jamais le dé-
 courager.

Le chrétien sait qu'il ne peut obtenir la
 gloire éternelle que par l'intervention du
 médiateur : comment s'enorgueillirait-il ?
 Dans sa faiblesse, il est soutenu par un
 Dieu : comment se découragerait-il ? Ainsi,
 le moraliste chrétien est garanti des deux
 écueils contre lesquels échoueraient tous les
 moralistes que n'éclaire pas le dogme du
 médiateur.

Les mystères du Christianisme, tout im-
 pénétrables qu'ils sont, éclaircissent plu-
 sieurs mystères de la vie. Lorsque, jeune
 encore, cherchant la vérité qui semblait
 me fuir, je portais sur de hautes questions
 mes regards incertains, j'étais effrayé de
 l'intervalle incalculable qui sépare
 l'homme du Créateur ; je ne voyais aucun
 moyen de franchir cet abîme. Parfois,
 j'admettais de rares exceptions pour quel-
 ques bienfaiteurs du l'humanité, pleins de
 vertu, couverts de gloire. Bientôt, j'étais
 forcé de reconnaître que si je les voyais
 briller d'un éclat vif et pur, c'était en les
 comparant avec moi ; mais que, si je vou-
 lais les rapprocher de l'Être infini, ils tom-
 baient de leur rang élevé, et que j'avais
 peine à les distinguer de la foule. Avou-
 rai-je toutes mes rêveries ? Poursuivi par
 l'idée qu'aucun homme en quittant ce
 monde n'est digne du Ciel, j'eus une con-
 ception bizarre ; je pensai que la terre n'est
 pas l'unique lieu d'épreuves, que les âmes

parcourent différents globes, et que, s'apu-
 rant par degrés dans ces demeures succes-
 sives, elles pourraient mériter enfin d'être
 admises à la contemplation de Dieu.

Cette folie de ma raison me charma quel-
 ques instants ; une réflexion très-simple
 me consterna. Quand l'homme pendant
 des milliards de siècles parcourrait des mil-
 liards de globes, et qu'il s'améliorerait à
 chaque pas, diminuerait-il de l'épaisseur
 d'un cheveu l'intervalle qui sépare ses mi-
 sères de la perfection de l'Être infini ? Mon
 absurde hypothèse me faisait ressembler à
 cet astronome qui, tombé en démenço,
 voulait à l'aide d'une échelle observer le
 soleil de plus près.

Confus de ma faiblesse et de la vanité de
 ma raison, je me souvins qu'une sainte
 doctrine annonce un médiateur ; et je fus
 saisi de l'émotion qu'on éprouve en voyant
 un rayon de lumière descendre au milieu
 des ténèbres.

XXIV.—Les hommes qui prétendent
 que le Christianisme est injuste, tyrannique,
 se plaisent à citer l'éternité des peines.
 C'est en effet le dogme qui soumet le plus
 difficilement notre raison : comment le con-
 cilier avec la bonté et la clémence de Dieu,
 ou seulement avec sa justice envers des
 faibles créatures qu'il a tirés du néant ?

Ce dogme est dans les saintes Écritures,
 l'Eglise le proclame ; j'ajoute surabondam-
 ment que toutes les communions chré-
 tiennes le reconnaissent ; les opinions con-
 trairees sont individuelles, par conséquent
 sans importance.

Mais, est-il certain que la manie ne
 puisse apercevoir aucun moyen de concilier
 l'éternité des peines avec la justice divine ?
 Si tous ceux qui n'obtiendront pas la gloire
 éternelle doivent être pour jamais livrés à
 d'horribles supplices, on peut penser que
 la condamnation ne frappera qu'un petit
 nombre d'hommes ; (2) il est permis de
 l'espérer, sous l'empire d'une religion qui

(2) Cette opinion ne serait point inconciliable
 avec les paroles de l'Evangile, *pauci electi*. Il y a,
 parmi les théologiens orthodoxes, deux manières
 d'entendre ces mots ; chacune a de graves autorités
 en sa faveur, et l'Eglise n'a pas prononcé.

(1) La Certitude des preuves du Christianisme,
 2^{me} partie, page 148.

ne connaît de crime irrémissible que l'impénitence finale, que le refus de croire, dans le moment suprême, à la miséricorde céleste.

Une autre explication est plus sévère pour un grand nombre d'hommes; je la crois cependant plus vraie, plus conforme à l'équité du juge infailible. Arrêtons notre pensée sur ces paroles d'un prélat vénérable: " Qu'est-ce que le Ciel ! C'est le lieu des récompenses et de la félicité. Qu'est-ce que l'enfer ? C'est le lieu des privations et des peines. Mais dans l'enfer ainsi que dans le Ciel, il est diverses demeures; pour les uns, les châtements sont divers selon les fautes; comme, pour les autres, les récompenses varient selon le degré de mérite et de vertu."

Hommes difficiles à convaincre, même de la justice du Tout-Puissant, n'est-il pas écrit: " Dieu rendra à chacun selon ses œuvres ? "

A continuer.

Extraits des journaux Français.

—Rodez a aussi son club de femmes. La première question discutée par l'Assemblée a été celle de l'existence de Dieu; la discussion a été très animée, et la solution longtemps incertaine; cependant ces dames, à la majorité de douze voix ont bien voulu reconnaître l'existence de Dieu. (*Le Drapeau de la République.*)

Où nous en sommes.

Voilà trois mois passés que nous nous sommes mis bravement en route, la tête haute, le pied léger, le cœur plein de joie et d'espérance, et munis d'un passeport en règle, signé: *République*. Nous devons marcher de nuit et de jour, guidés par une bonne étoile, charmés par les lueurs douces et certaines d'un horizon bleu, arriver promptement à l'Éldorado politique, au paradis social. Notre voyage, commencé si bien, a-t-il continué, et s'est-il accompli, comme nous le chantaient les trouvères de la démocratie, comme nous le prédisaient les poètes de la liberté, de l'égalité, de la fraternité? Non! blessés par notre chaussure, privés tout-à-coup de nos instincts géographiques, la vue troublée, l'âme assaillie par de vagues ténèbres, nous nous sommes arrêtés dans un carrefour, où mille vents contraires nous apportent des bruits discordants et sinistres.

En vain, une voix, la voix des destinées, nous dit: Marche! une autre voix, la voix des épouvantements, nous dit arrête!

Et puis, de tous ces chemins qui s'ouvrent devant nous, lequel prendre?

Au bout de celui-ci, c'est la guerre avec ses ruines.

Au bout de celui-là c'est la paix avec ses koutés.

Par ici, on arrive à la terreur, qui fait des libations de larmes et de sang à ses génies infernaux.

Par là, on tombe dans les affaissements fangeux d'un directoire d'insolents eunuques.

Là bas, brille l'épée d'un despote qui essaie sournoisement une couronne en nous attendant. C'est quelque parodie de Cromwel ou de Bonaparte.

De ce côté, prêtez l'oreille, ce sont des phalanges d'anarchistes qui répètent entre eux les tumultes que faisaient autrefois les barbares sous les murs de Rome.

Encore une fois, par où aller?

Il faut rester là, accroupis sous la fatalité et attendre, disent les impies et les lâches. Paroles de mort!

Il faut, disent les sages et les croyans, se mettre à genoux et prier le ciel de nous envoyer sa providence, avec quelques grands citoyens complets, dignes par leur vertu, leur génie, de conduire la France en se sacrifiant pour elle. Paroles de vie!

(*Idem.*)

Nous avons donné à nos lecteurs une idée de la physionomie de Paris depuis le 24 février, et nous avons dit que c'est à peine si la grande ville est reconnaissable pour ceux qui ne l'ont pas quittée, tant ces trois derniers mois ont semé par tout des traces de misère, de deuil et d'effroi.

La situation de nos provinces est plus déplorable encore les villes de fabriques surtout sont dans un état de marasme, d'anxiété, de misère qu'aucune expression ne peut faire comprendre..... Combien de temps cela durera-t-il encore? Est-ce que les cinq rois qui se prélassent dans les somptueuses demeures de la royauté ne pensent pas que Paris ne forme pas la France à lui seul, et que le moment est venu de parler moins et de faire un peu plus pour nos grandes villes manufacturières dont les fabricants et les ouvriers sont depuis trois mois plongés dans toutes les angoisses et les horreurs de l'anarchie, de la misère et de la faim? (*Idem.*)

C'est par les demandes de dotations, par les cumuls, par les gros traitements, que la monarchie a perdu tout prestige et jusqu'à l'estime du pays. Certes, bien des fautes, bien des attentats contre la dignité de la France et contre la souveraineté nationale ont contribué à produire cette résolution de mépris, de si longue main préparée, mais il n'y a pas un seul acte dans cette triste série qui ait plus blessé le sentiment démocratique, le sentiment de l'égalité, c'est-à-dire le plus vivace et le plus susceptible des sentiments de notre pays et de notre temps.

C'est avec un vif regret que nous voyons le gouvernement s'engager dans cette voie qui a si mal réussi à la royauté. Les frais d'indemnité qu'elle sollicite de l'Assemblée

nationale ajouterait fort peu à son influence et beaucoup à son impopularité. Est-ce à des hommes aussi profondément versés dans les maximes de la démocratie, que nous avons besoin de rappeler un principe si élémentaire? Ce n'est pas d'une vaine représentation, c'est de sa valeur morale, c'est de son action sur le pays, c'est de son intelligence, de son énergie, de son unité que le gouvernement républicain tire son prestige et sa force. Tout ce que le pays ajoute aux traitements, il le retranche aux sympathies. C'est donc une vérité dont nous pensions que la monarchie n'aurait payé les frais que pour les épargner à la république. (*Commerce.*)

L'anarchie partout.

L'anarchie est partout; là où elle est le moins encore, c'est dans la rue.

On ne sait plus ce qui est permis, on ne sait plus ce qui est défendu. Nous voyons bien écrits de toutes parts ces trois mots: *Liberté, Egalité, Fraternité*; mais il est un mot qui semble avoir perdu tout sens, toute valeur; c'est celui-ci: *Légalité*! Il n'y a plus de lois en vigueur.

Voyez ce qui arrive:

L'article 6 de la loi du 10 avril 1832 interdit à perpétuité le territoire de France aux descendants de Napoléon; on n'ose pas abroger cette disposition!

On n'ose pas la maintenir! Qu'arrive-t-il? Trois neveux de Napoléon siégeaient déjà à l'Assemblée nationale. Un quatrième, le prince Louis-Napoléon est élu à Paris. Maintiendra-t-on l'art. 6 de la loi du 10 avril 1832 à l'égard de ce dernier, au mépris des 84,000 voix qu'il vient d'obtenir? Cela est impossible!

Eh! bien, que ferait-on s'il arrivait qu'un département nommât le comte de Chambord, et qu'un autre département nommât un des princes de l'autre branche? Un tel état d'arbitraire et d'anarchie ne saurait plus longtemps durer. La même anarchie règne dans l'administration.

(*Presse.*)

—Il vient de paraître un nouveau journal intitulé *Robespierre*. Nous ne l'avons pas vu, mais nous nous le figurons parfaitement. Il a pour vignette une petite guillotine (nouveau système), et au lieu des mots de saint Paul: "Tous en un; aimez-vous les uns les autres," il y a ces mots en exergue: "Emprisonnez-vous les uns les autres, et guillotinez-vous de même!"

(*Union nationale de Lyon.*)

Les mots regnent et gouvernent.

De tous les côtés on entend dire: "Mais où est donc le gouvernement? Qu'est-ce qui régit et qui gouverne aujourd'hui en France?" Avec un peu plus de réflexion, on ne se ferait pas cette demande. La chose est manifeste, évidente: ce qui ré-

gne et gouverne en France ce sont les MOTS. Un philosophe, entre beaucoup d'autres, en a fait la judicieuse observation ; Edmond Burke, c'est le nom de ce philosophe, a dit ceci.

«... Les mots sont tout-puissants chez les Français ; leur esprit mobile et superficiel s'enflamme sans rime ni raison, suit aveuglément un son quelconque, et le suit d'autant mieux qu'il le comprend moins...»

« Ah ! mister Burke, vous êtes un grand philosophe, mais vous n'êtes guère aimable pour nous. Après cela, dites-vous peut-être la vérité ! Mais ceci n'est pas une excuse, en France en général, et sous la république en particulier. »

Le journal la *Mode* qui parle ainsi, fait à notre situation politique l'application nouvelle des paroles de Burke. Voici donc le beau rôle que les mots jouent en France depuis trois mois :

« Le 25 février, nos héros ne trouvaient pas dans la langue de Corneille des mots assez ronnants, assez sonores, des phrases assez pompeuses pour redire à la France et au monde leurs vertus et leurs glorieux exploits. Alors, nous nous en souvenons tous, on fit une dépense d'épithètes et d'adjectifs louangeurs à épuiser tous les vocabulaires ; ce qui se voyait le moins alors, c'était un substantif marchant tout seul ; le style républicain se faisait grand seigneur, et se paraît à outrance de titres.

« Ainsi la révolution de février exigeait l'épithète de sainte.

« Le peuple parisien était toujours et de rigueur probe, intelligent, héroïque.

« La nouvelle république, une, indivisible et impérissable, ÉTERNELLE.

« La France républicaine ne se montrait jamais que le flambeau de la civilisation à la main, éclairant et affranchissant le monde.

« Les travailleurs, ceux surtout des ateliers nationaux, nous étaient proposés comme modèle d'activité, de désintéressement et de patriotisme. Leurs mains étaient nécessairement toujours calleuses, mais sans cesse nettes et pures. Nos dictateurs avaient aboli la noblesse, proscrit les titres. Nous ne devions plus nous appeler que citoyen. Le tutoiement était au moment de devenir obligatoire pour effacer les derniers vestiges des hochets aristocratiques et des vanités nobiliaires. Nos brutus seuls continuaient à avoir de nobles amis, à parler noblement, à se défendre noblement (style du *National*.)

« Daignez remarquer qu'avec un mot quelconque, jeté dans ces masses, vous soulevez la tempête, vous souillez le pavé de sang, vous jetez la rue de cadavres... qu'avec un mot quelconque, habilement exploité parmi ces esprits crédules, vous

discréditez les mesures les plus sages et les plus honnêtes, vous dépopularisez l'homme le plus honorable et le plus utile, vous perdez les causes les plus saintes, les plus patriotiques ; pesez tout cela, et vous trouverez avec moi des circonstances atténuantes en faveur de Burke et du stigmate ineffaçable dont il a marqué notre front.

« Quelle étrange consommation de mots n'a-t-on pas faite depuis les journées de février !

« La veille, on demandait la réforme, qu'on n'espérait pas, qu'on se serait cru bien heureux d'obtenir, qui eût comblé, dépassé toutes les espérances ; le lendemain, le hasard nous donne une révolution.

« Nous nous souvenons tous des épithètes pompeuses, affectueuses, enthousiastes, dont on accablait la garde nationale. De la part des républicains c'était justice. La garde nationale, et elle seule, seule avait fait réussir l'éméute. Elle a tenu les bras aux troupes pendant que les insurgés lançaient le trône de Louis-Philippe par les fenêtres des Tuileries. Voilà, en deux mots, toute l'histoire de la révolution de février.

« Mais du jour où la garde nationale, entrevoyant de près le gouffre ouvert vers lequel on poussait la France, retourna ses baïonnettes contre les émeutiers, elles cessèrent d'être intelligentes, elles devenaient féroces.

Ce n'était plus cette admirable, cette glorieuse garde civique, elle était devenue la garde bourgeoise, la horde des assassins du peuple, les buveurs de sang ! Aussi, pourquoi se permet-elle de battre le rappel et d'accourir au pas de charge, la baïonnette au fusil, quand ces honnêtes patriotes sont en train de faire le bonheur de la France, en décrétant un milliard d'impôts forcés sur la propriété et deux petites heures de pillage ?

« Aristocrate, réactionnaire, voilà les anathèmes fulminés contre quiconque s'avise de douter de l'éternité de la république, ou qui se permet la plus légère critique sur les hommes éminents qui veulent bien s'occuper de la gloire et de la prospérité de la France en général et de nos bourgeois en particulier.

« Pauvres mots, tristes caricatures, pitoyables anathèmes, vous êtes si pâles, si ternes, si impuissants, que vous n'éveillez que le dédain et le mépris. Vous n'avez pas même le mérite de la nouveauté. Vous ne pouvez atteindre à la passion, vous êtes froids et incolores, vous êtes honteux et misérables. Vous voulez être féroces et vous n'êtes que burlesques, vous voulez faire trembler de peur et vous faites sourire de pitié.

« Hélas ! vous n'avez encore rien fait, rien produit, et déjà votre règne éphémère s'éteint et tombe. Vous passerez comme passe tout ce qui est faux, tout ce qui est usé, ce qui est impuissant. En automne, quand l'ouragan passe dans les bois jaunies et emporte les feuilles desséchées, elles s'en vont, elles passent, elles volent jusqu'à ce qu'elles tombent dans la boue, où elles pourrissent dans l'oubli. »

J'oubliais un mot, ressuscité d'hier, et remis à neuf, par conséquent très-bien reçu du peuple parisien, au caractère mobile et inconstant par excellence, ce mot est : *Napoléon-républicain*. C'est aussi le nom d'un journal qui vivra ce que vivent les mots en France.

L'espace d'un matin,

— Aux temps des républiques anciennes, il fallait aller chercher à leur charrue les hommes grands et modestes que la patrie appelait pour son salut. Cincinnatus, pour n'en citer qu'un seul, se démit au bout de seize jours de la dictature qu'on lui avait imposée dans un danger suprême. Après avoir sauvé la république, une vraie république, celle-là, j'imagine, bien qu'inventée avant le citoyen Thoré, il ne tint qu'à lui de se voir aussi riche qu'il était illustre ; mais il refusa les terres et les biens qu'on lui offrit.

Aujourd'hui, combien nous sommes autres ! républicains de Paris, de la banlieue, des départements et de 1848 ! c'est à qui sauvera la patrie en danger, la représentera, l'admonestera, la révolutionnera, la régènera, la socialisera, etc., etc., et si la patrie ne se tire pas d'embarras, ce ne sera pas faute de sauveurs, sans compter M. Dupin. La France est une pépinière d'hommes d'État, sans nul doute ; une moitié du pays aspire à sauver l'autre moitié bon gré mal gré, à la constituer, l'administrer, la réglementer, la gouverner et l'imposer... Mais dans cette armée de sauveurs, trouverait-on un seul Cincinnatus prêt, son œuvre accomplie, à retourner à sa charrue, illustre et pauvre ?

O temps de sublime mémoire, où une couronne de chêne était le seul prix des plus grands dévouements et des plus grands courages, qu'êtes vous devenus ? qu'êtes vous devenus ? Que sont devenus aussi les héros et les vertus publiques ? (Cours.)

M. Louis Bonaparte est l'homme des surprises. Il arrive on ne sait par quelle porte ni à quel moment. Un jour, on apprend qu'il est entré dans la citadelle de Strasbourg. Il venait demander une couronne : il reçoit un passeport. Quelques années après, il débarque à Boulogne et reste à Doullens. Il en sort comme il y était entré : par dessus les nuages.

A peine la République est-elle proclamée qu'il est aussi vite arrivé que la Répu-

blique. Le gouvernement provisoire est obligé de le reconduire à la frontière. Les comices sont appelés. Louis Bonaparte reparait, et à la stupéfaction générale, il sort trois fois du scrutin.

Par quelle alchimie électorale, par quelles objurgations occultes trois départements se sont-ils entendus pour jeter ce déli à la République ? Est-ce pour récompenser les parades en petit chapeau et en redingotte grise qu'un jeune bécervelé est venu jouer deux fois devant l'Europe ? Qu'a-t-on voulu nommer incognito, dans le mystère d'une intrigue, sur la tête du prisonnier de Doullens ? Est-ce en captivité ? Il était cependant des détenus plus recommandables au point de vue de la révolution ? Est-ce la gloire de son oncle ? C'est bien assez pour cela de la colonne Vendôme, de l'Arc-de-Triomphe et du Mausolée des Invalides ? Est-ce la puissance militaire ? Nous ne saurions trop la repousser. Est-ce la restauration d'une dictature, l'épée au côté ? Alors, *caréant consules*. Est-ce le talent du jeune Bonaparte ? Mais le neveu du grand homme n'a gagné qu'une assez pauvre auréole de ses équipées. Nous avons beau chercher le sens de cette triple nomination, nous ne pouvons le trouver.

Omniplutôt nous craignons de l'avoir trouvé. Ce nom de Louis Bonaparte vient à surnager sur la houle des partis, et, à l'instant même, l'agitation recommence : Paris fermenté : on entend crier *vive Napoléon !* des banquets sont offerts aux ouvriers ; des journaux sont affichés qui portent le titre de *Napoléon républicain* ; on crie *Vive la ligne !* Quel est le mystère de toute cette intrigue ? Est-ce que par hasard la famille Bonaparte se croirait appelée deux fois en ce siècle à escamoter la République ?

Nous n'avons à ce sujet aucune inquiétude ; nous savons trop bien qu'il y a aussi loin de la république à un nouveau brumaire, que de Louis Bonaparte à Napoléon Bonaparte. (Le Bien Public.)

Travaux des commissions.

Nous pouvons constater un fait assez nouveau : c'est que les commissions, depuis si longtemps connues pour ne rien faire, aujourd'hui se réunissent assiduellement et travaillent. Maintenant, quel sera ce travail ? Sera-t-il bon, sera-t-il mauvais ? ou bien ne sera-t-il ni l'un ni l'autre, c'est-à-dire nul dans ses résultats et dans ses effets ? La montagne accouchera-t-elle d'une souris ? C'est une question que le temps ne tardera pas à résoudre. Le temps est un grand juge, dont les arrêts ne s'inspirent pas toujours aux plaidoiries des avocats. Le temps ressemble beaucoup à cet honnête alcade qui disait : " Je juge les procès avant l'audience ; c'est plus sûr

qu'après, grâce aux plaideurs. "

Voici donc ce que les commissions ont fait depuis quelques jours. Nous commencerons par la commission de constitution. A tout seigneur tout honneur.

Commission de constitution. — Nous avons déjà fait connaître ses résolutions principales relatives au pouvoir exécutif et au pouvoir législatif ; il paraît que l'élection par voie du suffrage universel s'étendrait non-seulement au président de la république et à tous les représentants du peuple, mais encore aux juges de paix, aux officiers et aux commandants de la garde nationale, aux maires, adjoints et conseillers municipaux, et enfin aux membres des conseils-généraux des départements.

Comité de législation. — Le comité s'est occupé de l'examen d'une pétition de M. Charles Lucas, inspecteur-général des prisons. Ce pétitionnaire rappelle au souvenir de la commission le projet de décret de 1791 qui avait demandé l'abolition de la peine de mort en matière privée, et sa conservation en matière politique. Aujourd'hui, au contraire, la peine de mort est maintenue en matière privée, et abolie pour les crimes politiques. Chacune de ces résolutions était basée sur d'excellentes raisons ; d'où M. Lucas est averti à conclure que la peine de mort doit disparaître dans tous les cas.

Le comité décide qu'il nommera à la prochaine séance une sous-commission qui devra s'occuper spécialement de ce projet de décret.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur la divorce a entendu hier le ministre de la justice ; on disait à la chambre que M. Bethmont n'adoptait pas pleinement les vues de M. Crémieux sur cette question.

Comme le sublime et le ridicule se touchent, le divorce et l'immoralité se tiennent par la main. On ne s'étonnera donc pas que le comité de législation, à propos du divorce, ait été saisi de la pétition du citoyen Barète (faubourg Montmartre, 36), lequel demande sans plus de façon, *la pluralité des femmes dans le mariage*. Au fait, s'il est permis d'avoir par le divorce quatre ou cinq femmes à la suite l'une de l'autre, pourquoi défendrait-on d'en avoir quatre ou cinq à la fois ? Ce citoyen Barète est plus logique qu'il ne le pense et que M. Crémieux lui-même.

Les termes des considérants de l'honorable pétitionnaire ne sont pas mains curieux que la pétition elle-même.

" L'insuffisance d'une femme dans le mariage, dit-il, pour répondre aux besoins de cœur d'un homme sensible, entraîne, selon le pétitionnaire, des conséquences déplorables et de diverses natures. C'est par là qu'il s'explique l'extension de la

plaie sociale et les désordres domestiques scandaleux auxquels trop souvent donnent lieu, jusque sous le toit conjugal, les passions trop vives des hommes égarés dans les bras de l'hyménée. "

Le comité a prononcé l'ordre du jour. Si nous osions hasarder ici un jeu de mots, nous dirions qu'au lieu de l'ordre du jour le comité aurait pu prononcer le *désordre du jour !*

Nous présenterons dans un second article le résumé sommaire des travaux de la commission de l'enseignement public, des finances, de l'agriculture et du travail.

— La nomination de Louis Bonaparte à l'Assemblée nationale est pour certain parti le résultat d'une combinaison et d'une intrigue. Des meneurs et quelques hommes exaltés vous disent : " Il arrive ! " ou bien : " Il est arrivé ! vive l'empereur ! " Mais ce cri qui va se perdre dans la tombe impériale ne réveillera personne. " Le Napoléon qui arrive, nous dit aujourd'hui une excellente feuille, ce n'est pas celui qui s'est convert de gloire à Austerlitz, c'est celui qui s'est couvert de ridicule à Boulogne ; ce n'est pas celui dont les aigles, volant de capitale en capitale, eussent fait le tour du monde, c'est celui dont l'aigle apprivoisé, comme un volatile de nos basses-cours, s'est laissé mettre en cage par la police du justemilieu. C'est ce jeune étourdi qui, au lieu de ceindre la couronne de Napoléon Bonaparte, a emporté au front le pardon de Louis-Philippe.....

"....Napoléon n'a pas plus d'héritiers que de prédécesseurs ; c'est un de ces génies solitaires qui sont à eux seuls toute leur race. Ils n'ont pas de droit à légèrer, car leur droit, c'est leur génie, et qui donc peut se présenter et dire : " Je descends par le génie de l'empereur ?... Aujourd'hui, l'empire ne serait qu'un anachronisme, et Napoléon lui-même, avec sa puissante main, ne pourrait relever ce monument dont le temps, ce grand fleuve qui ne s'arrête jamais, a emporté les débris. Et vous voudriez que l'innocent conspirateur qui n'a jamais fait une tentative sans échouer, que l'étourneau qui, en s'envolant de Ham, a laissé ses plumes dans la glu du justemilieu, accomplisse cet œuvre impossible de la résurrection de l'empire, qui serait au-dessus du génie de l'empereur ?

" L'Assemblée nationale et la garde-nationale peuvent donc en demeurer convaincues : dans la combinaison du prétendant mis en avant par le bonapartisme, il n'y a pas une solution, il y a un danger de plus."

[J. des Villes et de Campagnes.]

— Les fabriques d'armes de Liège sont en pleine activité. — Preuve qu'on ne croit

gère à la paix en Belgique.—Les ouvriers ont vu tripler la main-d'œuvre.—Nouvelle preuve à l'appui de la paix.—Les fusils à pierre qui valaient 15 francs il y a trois mois, valent 25 et 26 francs aujourd'hui.—Autre preuve pacifique.—A Paris, des commandes de 25 à 30,000 fusils ont été faites.—Quatrième preuve pacifique.—L'Angleterre vend de la poudre, des fusils et des canons tout autant qu'elle peut en produire.—Cinquième preuve pacifique.—Enfin, en Allemagne, en Italie, en Espagne, le seul commerce qui marche est celui des armes de guerre.—Sixième, septième, huitième et centième preuves que nous sommes et que nous devons vivre en paix avec tout le monde. Mais que veut-on faire de ces innombrables fusils demandés et achetés en tous lieux ? *Si vis pacem para bellum.* (Liberté.)

Note justificative du citoyen Louis Blanc.

Sous le titre d'*Appel à l'opinion publique*, M. Louis Blanc a fait distribuer hier soir une assez longue note justificative. Voici un extrait de cette brochure, qui contient quelques détails inédits. Cet extrait port du moment où la dissolution de l'assemblée fut prononcée par Huber :

"Accablée de fatigue, baigné de sueur, la voix complètement éteinte, je fus poussé vers les bancs extrêmes de l'amphithéâtre. Là un ouvrier vint me dire : "vous n'avez plus de voix, mais si vous voulez écrire sur un morceau de papier qu'une dernière fois vous conjurez la foule de se retirer, peut-être parviendrai-je à lire ce papier d'une voix assez forte pour être entendue." Je pris aussitôt une plume, et je traçai à la hâte ces lignes : *Au nom de la patrie, au nom de la souveraineté du peuple, dans l'intérêt de tous, je vous adjure de...*, lorsque tombèrent du haut de la tribune les fatales paroles : "L'Assemblée nationale est dissoute."

"Alors il se fit dans l'enceinte un grand mouvement, dont l'impétuosité me porta jusqu'à la salle des conférences. On m'appela de toutes parts. Une foule serrée, violente, m'entoura, me criant d'aller à l'hôtel-de-ville. Je répondis avec une consternation profane que chacun put lire sur mon visage, qu'aller à l'hôtel-de-ville, c'était risquer de faire couler le sang. Je demandai où étaient plusieurs de mes collègues ; je ne pus rien savoir sur Albert, mais quelqu'un me dit qu'on avait voulu conduire Barbès à l'hôtel-de-ville et qu'il s'en était défendu avec beaucoup d'animation. Ce qui fut confirmé par quelques assistants dont le nom m'était inconnu. Tout le monde se précipitant vers les portes, le torrent m'entraîna dehors et je sortis tellement perdu au sein de la multitude en-

vironnante que j'ignore encore par quelle issue et par quel chemin j'arrivai à l'esplanade des Invalides.

"Là, je rencontrai mon frère, qui suivi d'un peintre et de quelques amis, me cherchait avec inquiétude, et fit des efforts inouïs pour me dégager. Car j'étais pressé à ce point que mes plus proches voisins étaient obligés, de me faire, en se, donnant le bras, un rempart contre le mouvement qui m'enveloppait. Un moment, toutefois, il se fit une halte que je mis à profit pour engager de nouveau ceux qui m'accompagnaient à se disperser. "Vous allez vous faire tuer," leur disais-je. Mais quelques-uns me répondaient, dans une sorte de délire, et on me montrant leur poitrine nue : "On n'osera pas frapper des hommes désarmés." Mon frère reprit vivement : "Eh bien ! c'est donc lui que vous voulez faire tuer !" Aussitôt les rangs s'ouvrirent. Un cabriolet venant à passer, on l'arrêta, on en fit descendre le maître ; c'était un marchand de vins qui s'en retournait à Bercy. Il déclara qu'il avait des valeurs dans son cabriolet, et témoigna le désir de ne point le quitter. De sorte que nous nous trouvâmes quatre dans le cabriolet : le propriétaire, le cocher, mon frère et moi. J'étais dans un tel état de prostration physique, que l'honnête citoyen qui m'avait ainsi donné place dans sa voiture me proposa généreusement de me mener chez un de ses amis, où je pourrais prendre un peu de repos. Il me conduisit en effet dans le quartier de l'Ecole-de-Médecine, chez un homme qui m'offrit la plus gracieuse hospitalité. Je regagnai ensuite ma demeure, après m'être arrêté quelques instants, pour y changer de linge, dans une librairie voisine, celle du citoyen Masson, qui était absent, et dont les neveux me reçurent. Prétendre, comme un journal a osé le faire, qu'on m'a vu à l'Hôtel-de-Ville..... c'est un mensonge dont l'impudence passe tout ce qui peut être imaginé."

Chronique politique.

—Tout le monde, en présence de l'élection du citoyen Louis-Napoléon, se fait aujourd'hui cette question : Le nouveau Directoire évitera-t-il un nouveau dix-huit brumaire ? (Opinion.)

—Nous lisons dans un article de M. de Lamennais : "Le temps des monarchies est à jamais passé ; elles peuvent reparaître, comme ces naufragés qui remontent un instant à la surface pour redescendre l'instant d'après et disparaître au fond de l'abîme. Rien de possible maintenant que le peuple et le règne du peuple ; rien de durable que ce qui, sorti de lui." M. de Lamennais pourrait-il nous dire, sans phrases et sans périphrases, ce que c'est que le peuple ?

—Ce n'est pas le parti des démocrates que nous devons craindre aujourd'hui, mais bien celui des *démocrates*. Tel est le mot aussi spirituel que vrai qui s'est dit hier dans un salon.... *bourgeois* !!! Nous ne le désignerons pas autrement à la vengeance du héros Sobrier. (Cors.)

—La *Réforme* n'est pas contente : "elle est triste, morose, et querelle tout le monde. Ce ne sont plus les réactionnaires qui causent le mal, non ?" C'est le riche, dit-elle, qui vit à l'écart dans l'économie de la rancune et de la peur ; ce sont les commerçants, les industriels, les courtiers d'échanges qui s'irritent contre le peuple, contre le gouvernement, contre le droit lui-même, et la malaise qui les tourmente les rend parfois injustes." Vraiment, la *Réforme* n'y pense pas : c'est elle qui est injuste, car un malade a bien le droit de se plaindre. Et véritablement, tous ceux qu'elle gourmande si durement ne se portent pas fort bien. Ceci nous rappelle le pauvre Sosie assommé de coups par le dieu des voleurs, qui lui dit en même temps : "Comment, boureau, tu fais des cris ?"

[Id.]

—Nous n'avions encore que cinq ou six républicains, sans parler de la *Vraie République*, journal. Il paraît que le besoin d'une autre république et d'un autre journal se faisait sentir. On crie aujourd'hui la *République rouge*, bureaux de rédaction *rue des Boucheries*. C'est le cas de rappeler le mot que voici :

"Un jeune enfant d'un âge encore tendre demandait à son père ce que l'on entendait par républicains rouges. "Mon ami, dit le père, on les appelle ainsi parce qu'ils veulent tirer des carottes au pays."

Le roi David consul de la république à Breme.

Quelques jours avant la révolution de février, M. Lamartine charmait ses heures de loisir par des méditations qui le ramenaient vers ses plus beaux jours. Un passage des psaumes du grand roi lui parut contenir une idée digne d'être recueillie ; et pour la retrouver au moment opportun, il écrivit sur son calepin un seul mot : David.

Les événements de février jetèrent le grand poète sur la place publique, et la lyre fut, une fois encore, délaissée par l'ingrat.

Arriver au pouvoir, c'est se placer au milieu des solliciteurs, et l'on assure que la bande affamée ne fut à aucune époque plus nombreuse et plus âpre.

Pour répondre à tant de demandes, la tête la mieux organisée se fût trouvée insuffisante, celle de M. Lamartine dut recourir aux moyens les plus vulgaires, et les noms de nos diplomates en herbe vinrent

se ranger l'un après l'autre sur le *Memento* du ministre.

Quand vint le jour des nominations, notre grand poète découpa les feuilles de son agenda, et chaque nom choisi par lui vint s'encadrer dans un magnifique décret.

Toutes les ampliations coururent dans les mains des élus; une seule demeura sur le bureau du directeur: il n'avait point l'adresse du titulaire, et personne ne réclamait.

Après quinze jours d'attente, il fallut recourir au ministre pour savoir de lui en quel lieu on pourrait trouver M. David, consul à Brême.

L'appel de tous les souvenirs ne conduisit à aucun résultat; M. de Lamartine demanda à revoir les feuilles de son agenda, et aussitôt il se rappela ses projets de méditations, les psaumes du grand roi et sa note.

— *Qu'avez-vous fait bon Dieu !* s'écria le ministre, *Vous avez fait un consul du roi David.*

— *Quel roi !*

— *Celui qui dansait devant l'arche !*

Quelques jours après le *Moniteur* disait :

« M. X... est nommé consul à Brême, en remplacement de M. David appelé à d'autres fonctions. (Historique.)

(J. des Villes et des Camp.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 7 JUILLET, 1848.

Nouvelles plus récentes d'un jour.

Le *Courrier* contient des nouvelles de Paris et de Londres d'un jour plus tard. On craignait de sérieuses démonstrations en faveur de Louis-Napoléon. Les troupes étaient consignées dans les casernes, prêtes à marcher au premier ordre. La garde nationale a été secrètement requise de se tenir prête. L'agitation a été causée par une lettre de Louis Napoléon à l'assemblée nationale qui a été lue jeudi au soir. Dans cette lettre Louis Napoléon dit que si le peuple lui impose des devoirs, il saura comment les remplir. Ces expressions ont été interprétées comme signifiant qu'il se mettrait à la tête du gouvernement, ce qui a produit la plus vive indignation. Cette lettre a été référée à un comité qui doit faire rapport. On croit que l'assemblée prononcera le banissement de Louis Napoléon et qu'une insurrection éclatera en sa faveur.

PARIS, Vendredi au soir, le 16.— Le prince Louis Napoléon a écrit au président qu'il résignait son siège dans l'assemblée nationale; cette lettre a été reçue par des applaudissements. Paris est calme.

La Société pour la Colonisation des Townships.

Le public se demande ce que fait l'association du district de Québec pour la colonisation des Townships. Cette question nous a été faite à nous même à diverses reprises sans que nous ayons pu y répondre. Nous avons pris depuis des informations à ce sujet, et il paraît, qu'à part la nomination de ses officiers, l'association n'a encore rien fait. Nous ne voulons pas déverser le blâme sur l'association, car nous savons par expérience combien il est difficile de faire marcher des associations de cette nature dont l'action dépend de diverses causes sur lesquelles il ne peut exister de contrôle. Néanmoins l'administration ayant voulu s'associer au projet de colonisation en promettant de donner gratuitement les terres de la couronne pour seconder les vues patriotiques de l'association, il devient nécessaire que l'on s'occupe au plutôt des moyens propres à pouvoir mettre les colons en état de profiter des avantages que leur offrent les intentions libérales et philanthropiques du gouvernement provincial. Le but de l'association était principalement de former un fonds pour l'acquisition de terres pour les donner à ceux qui voudraient s'y établir. Maintenant, que ce but se trouve à peu près rempli par la bienveillance de l'administration, il devient urgent de former un fonds qui sera approprié à l'achat de provisions, d'instruments aratoires, etc., afin de mettre les colons indigents au-dessus du besoin, pendant la première année au moins, qui suivra l'établissement de ces terres.

Comme une nouvelle marque des intentions de l'administration à l'égard de la colonisation, nous publions avec plaisir l'article suivant de la *Minerve* :

« Le Secrétaire Provincial vient d'adresser la lettre suivante à Sa Grandeur Mgr. de Montréal, Président de l'Association des établissements Canadiens des Townships. Sa Grandeur dans une lettre du 14 juin adressée à son Excellence, ayant exprimé du doute sur la possibilité pour les nouveaux colons de défricher 16 acres de terre en 4 ans, ce qui était exigé d'après la première lettre pour avoir droit à une patente, on voit par cette lettre que Son Excellence a tâché de suite de se conformer au désir de Mgr. Pourra-t-on douter plus longtemps des intentions toutes bienveillantes du gouvernement du jour ? — Nous empruntons la traduction de cette lettre aux *Mélanges Religieux* :

(Traduction.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 29 juin 1848.

Monsieur. — J'ai ordre de Son Excellence le gouverneur-général d'accuser réception de la lettre de votre Grandeur à Son Excellence au sujet de la colonisation, lettre datée du 14 juin courant.

Son Excellence se réjouit beaucoup de voir que votre Grandeur approuve les plans dont j'ai donné les détails dans ma lettre à votre Grandeur, et que votre Grandeur et l'association pour la colonisation

des townships apprécient les motifs du gouvernement dans les grandes mesures adoptées pour l'établissement des terres de la couronne.

S. E. a prêté une grande attention au doute exprimé par votre Grandeur, savoir si la condition proposée, que les colons qui recevront gratis les cinquante acres de terres aient défriché dans quatre ans seize acres de terre, n'est pas une condition trop forte pour qu'ils puissent l'accomplir facilement.

Votre Grandeur peut être assurée que ce n'est ni le désir ni l'intérêt du gouvernement d'exiger des colons plus qu'ils ne puissent faire par une industrie ordinaire. Il n'avait pas été trouvé trop fort dans le Haut-Canada d'exiger le défrichement de seize acres de terre en quatre ans, et voilà pourquoi la même règle a été appliquée à l'établissement de cette partie de la province. Cependant, considérant qu'il peut être dit que le climat est ici plus défavorable que dans le Canada-Ouest pour des ouvrages continus en plein air, et S. E. ayant de plus le désir de rencontrer autant que possible les vues de votre Grandeur, S. E. m'a donné ordre de dire que la quantité d'acres à défricher dans les quatre ans, qui devront donner droit à la patente, sera de douze acres au lieu de seize, comme il avait été dit d'abord.

S. E. m'ordonne encore d'informer votre Grandeur qu'il se fait en ce moment des recherches, dans le but de fixer un prix général pour les terres de la couronne dans le Bassin du Saguenay et sur la Rivière Ottawa, et que le prix qui sera fixé sera rendu public sans délai.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus grand respect, de Votre Grandeur le très obéissant serviteur,
R. B. SULLIVAN.

A Sa Grandeur l'Evêque Catholique de Montréal, etc., etc., etc.

Son Excellence le Gouverneur-Général et Lady Elgin ont dernièrement visité la paroisse de Chambly. Lord et Lady Elgin en arrivant se sont rendus chez le Révd. Messire MIGNAULT, curé de la paroisse, où une adresse de bienvenue leur a été présentée, par M. Yule, maire du comté. Son Excellence a fait à cette adresse la réponse suivante :

« Messieurs, — Je vous remercie de tout mon cœur de la bonne volonté que vous témoignez à mon égard. Il m'est bien agréable, je vous assure, de me trouver à Chambly sous la tutelle du bon et digne curé de la paroisse au jour propice de la fête St. Jean-Baptiste. Quant à l'allusion que vous faites au plan de colonisation proposé par le gouvernement, je vous prie de vouloir bien croire que dans ce cas comme dans tous les autres actes de mon administration, je n'ai eu qu'un seul objet en vue, — la prospérité et le bonheur du peuple canadien, et la plus belle récompense dont je puisse jouir est de vous voir heureux et contents.

« Lady Elgin me charge de vous exprimer sa reconnaissance pour l'intérêt que vous prenez à sa santé. — Je crois qu'elle se trouve déjà mieux depuis qu'elle respire l'air de Chambly. »

(Minerve.)

La *Gazette de Montréal* d'hier, dit que l'élection du comté de Shefford aura lieu mardi prochain. M. Drummond, le solliciteur-général du Bas-Canada, se présente de nouveau pour ce comté qu'il représentait avant d'avoir accepté l'office de Solliciteur-général.

Nous apprenons que l'examen du pensionnat des jeunes Demoiselles de l'HOPITAL-GÉNÉRAL, aura lieu le 20 du courant.

Le manque de place nous force à remettre à notre prochain numéro, un article sur la *Présence* en réponse au *Pilot*.

Nous appelons l'attention sur la vente d'immeubles qui aura lieu, demain à DEUX heures et dont l'annonce se trouve dans nos colonnes de ce jour.

VENTE PAR ENCAN

9 Tonnoux, cordage assorti, chez Gibb & Lane, le 10, à 10 heures, par A. J. Maxham.

Fond d'établissement de voilier, rue St. Paul, le 12 à 1 heure par B. Cole.
Brig *Isabella*, quai de la Bourse, le 14, à 11 heures.

VENTE PAR ENCAN.

**AUX CAPITALISTES
ET AUX SPÉCULATEURS.**

PROPRIÉTÉS DE PRIX.

Par Encan seront vendus

Samedi prochain,

le 8 juillet, (s'il n'en est préalablement disposé d'ici à ce jour par vente privée,) les immeubles suivants, appartenants aux héritiers de feu J. B. DRAPEAU, situés au faubourg St. Vallier, rue St. Vallier, Savoir :

1^o UN Emplacement, avec une maison neuve en bois, à deux étages dessus construite, faisant le coin des rues St. Vallier et St. Anselme, bâtie expressément pour le commerce, avec une cour de la grandeur de près d'un emplacement.

2^o Un autre terrain, avec une maison en bois, à un étage, situé à l'autre coin des dites rues, avec un hangard et une étable contenant 8 places. Ce terrain est d'une grandeur assez vaste pour permettre d'y bâtir une seconde maison à l'autre coin, au bout de la profondeur, sur la rue St. Gabriel.

3^o Un autre emplacement situé au même lieu, avec une maison dessus construite, à un étage, pour deux loyers, avec hangard, étable et une grande cour.

Toutes ces propriétés sont dans une situation commerciale des plus avantageuses et méritent particulièrement l'attention des marchands.

On donnera des titres incontestables, et on peut obtenir toutes informations en s'adressant au sousigné.

Pour favoriser les acquéreurs, il ne sera exigé que la moitié du prix comptant, et l'autre moitié sera payable sous 3 mois.

La vente se fera sur les lieux à 2 heures de l'après-midi par

JOS. PETITCLERC, Notaire.
Québec, 3 juillet 1848.

**PETIT GUIDE DU
JEUNE NOTAIRE,**

OU

Compilation de la " Coutume de Paris," du "Parfait Notaire" et du style parfait des Notaires.

AVEC TOUTES LES FORMULES LES PLUS NÉCESSAIRES.

par EUGENE L'ECUYER, Notaire.

Sous le Patronage de la Chambre des Notaires de Québec,

ANNONCES.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, { Haute-Ville de Québec.
Rue St. Joseph, No. 11.

Québec, 12 juin, 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Eleonore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

LE Dr. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hôtel St. George.
Québec, 1^o mai 1848.

BOUTIQUE DE GORDONNIER.



LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de M. C. & W. Wurtels, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a Importé et Importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHÉ sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laine, Crêpe Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barèges français, Cordonnet Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON REÇOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS. AUSSI.

Les Billets de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes endettées envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Etablissement de Marchandises seches, rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.

Québec, 7 Juin. 1848.

PETIT MANUEL

DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE ;

PAR LE REVED. F. CHINIQUI.

QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la Librairie de M. J. & O. CREMAZIE, et chez MM. F. FRECHETTE & FRÈRE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU,
Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

TROUVÉ.

LUNDI dernier, une SOMME D'ARGENT. Le propriétaire pourra la recevoir, en prouvant sa propriété et payant les frais d'avertissement. S'en resser à ce bureau.
Québec, 30 juin 1848.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville.
Québec, 26 mai 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Graut.—Québec, 16 juin, 1848.

Avis important.—Toute personne de la Campagne qui nous fournira 4 abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

G. D. FERGUSON,
HORLOGER ET BIJOUTIER, etc.
No. 9, Rue Lamontagne.
QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyes et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.

Québec 21 Juin 1848.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

ATTENTION! ATTENTION!! ATTENTION!!
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGE,
Président.

Par ordre
O. ROBITAILLE,
Secrétaire.

Québec, 12 mai 1848. 3-fsm

NOUVELLE
METHODE
POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE
Wm. Cowan,
 No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Dr. GIROUX,
 APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au
No. 2, Rue La Fabrique.
 vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
 Près du Marché de la Haute-Ville,
QUEBEC.

Cours de Botanique.

LE soussigné, membre agrégé de la société L Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été, prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
 31 mars 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR
DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNS, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15\$, sur le pont, 5\$.

Québec, 26 mai, 1848.

J. WILSON.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

A Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenu le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à tenir dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de Pislet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,
Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avis.

Premier arrivage d'Europe,
Viâ le Havre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice
AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur a théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par PASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfontaines,
 ST. ROC,
 Québec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfontaines
 ST. ROC,
 Québec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il Pa renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISSANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés.

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

Québec, 25 février, 1848.

PETIT TRAITE DE
GRAMMAIRE ANGLAISE,
 PAR CHS. GOSSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J et O. Crémazie; Fréchette et frère.



JOSEPH CADOTTE,
 Rue St. Pierre, près du Marché
 BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
 FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Monton, Veau, à des prix très modérés.

ROUET DE SECOND PRIX.
 Québec, 24 décembre, 1847.

Institut Canadien
 DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et ouvriers de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,

Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
 11^e février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HAMEL, à vendre chez MM. Crémazie et chez les sous-signés. Prix 5\$.

F. VEZINA,
 Agent.

Québec, 12 mai 1847.